AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0268
FR0000052680-FS0120

18 février 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OENEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 février 2014, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 février 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société OENEO et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 022 000 actions OENEO représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions OENEO sur le marché.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 60 234 452 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.